



Critères de sélection 2017-2018 Équipe nationale senior de planche

Ce document décrit les critères selon lesquels l'équipe nationale canadienne senior de planche 2017-2018 sera choisie. Le comité de l'équipe nationale de Wake Canada (CÉNWC) aura l'autorité pour prendre toutes les décisions en ce qui concerne les critères.

Délais de la procédure

Date limite pour la soumission – 21 octobre 2017

Les documents suivants doivent être envoyés par courriel à wakecanada@wswc.ca d'ici le 21 octobre 2017:

- Le formulaire 1 rempli (compétitions professionnelles sanctionnées admissibles), si applicable
- Le formulaire 2 rempli (Déclaration d'intention de se qualifier pour la sélection), obligatoire
- Soumissions des circonstances atténuantes, si applicable

Sélection de l'équipe

- La sélection finale de l'équipe sera faite le 31 octobre 2017

Équipe nationale senior

Introduction

L'objectif global du programme de planche de Ski nautique et planche Canada (SNPC) est de soutenir les meilleurs athlètes du pays qui visent avoir du succès au plus haut niveau de compétition et de performance de notre sport.

L'équipe nationale canadienne de planche est un programme à deux niveaux composé de:

- Une équipe nationale senior de cinq (5) membres
- Une équipe de développement de huit (8) membres (voir les critères de sélection séparés pour l'équipe de développement)

Objectif des équipes seniors – atteindre le plus haut niveau de succès international dans les catégories professionnelle et ouverte pour les titres des compétitions mondiales et les compétitions reconnues professionnelles. (Emphase sur les championnats du monde).

Prérequis pour l'admissibilité

Pour être admissible pour être pris en considération pour l'équipe nationale canadienne de développement de planche, l'athlète doit être:

- Membre en règle de SNPC
- Membre en règle de son organisation provinciale sportive
- Être jugé admissible par la Fédération internationale de ski nautique et de planche et le Conseil mondial de planche (FISNP et CMP) ou l'Association mondiale de planche (AMP), selon le cas
- Avoir participé aux championnats nationaux canadiens de planche 2017 et / ou aux championnats nationaux canadiens de parcs de planche 2017
- Avoir participé aux championnats du monde de la FISNP ou de l'AMP 2017
- Détenir un passeport canadien valide

Avis: les planchistes ne sont admissibles pour être choisis que pour une équipe dans le programme de l'équipe nationale.

Qualifications minimales

En plus des prérequis indiqués ci-dessus, les critères minimaux pour être considéré admissible pour la nomination dans l'équipe nationale senior de planche sont:

- La participation aux championnats nationaux canadiens de planche 2017 et / ou aux championnats nationaux canadiens de parcs de planche 2017
- Le formulaire 1 rempli, si applicable
- Le formulaire 2 rempli

Obtenir une qualification comme ci-dessus ne vaut pas nécessairement une sélection. La sélection est sujette à une autre procédure décrite ci-dessous.

Durée de la sélection

Sujette à ce que le planchiste signe l'Entente de l'athlète de SNPC, la durée de la sélection dans l'équipe est d'un an, à partir du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à la fin des championnats canadiens de planche 2017.

Postes disponibles

L'équipe nationale senior de planche 2017-2018 sera composée de cinq (5) membres des disciplines suivantes:

- Deux (2) planchistes féminines
- Deux (2) planchistes masculins
- Un (1) athlète de wakeskate (homme ou femme) de câble ou de bateau

Critères de sélection

Équipe nationale senior – POSTES DE PLANCHE

La sélection dans l'équipe nationale senior de planche 2017-2018 sera déterminée en fonction des résultats dans trois compétitions majeures. Cela inclut les championnats canadiens de planche et deux autres compétitions majeures identifiées (voir le formulaire 1). Les planchistes peuvent choisir une compétition professionnelle au lieu des championnats nationaux si la compétition professionnelle a lieu la même fin de semaine. Seulement les résultats des catégories ouvertes ou professionnelles (incluant professionnelles masculines juniors) seront pris en considération dans la procédure de sélection. Les compétitions doivent être prises en considération dans la même discipline (c.-à-d. les compétitions derrière des bateaux uniquement comptent pour les points). Ceux ayant le plus haut total de points seront choisis dans l'équipe.

Championnats canadiens de planche 2017 (catégories ouvertes)	Championnats du monde 2017 (AMP ou FISNP)	Compétitions majeures 2017 (catégories professionnelles)
1ère place - 10 points	1ère place - 15 points	1ère place - 10 points
2e place – 9 points	2e place – 12 points	2e place – 9 points
3e place – 8 points	3e place – 10 points	3e place – 8 points

4e place – 7 points	4e place – 9 points	4e place – 7 points
5e place – 6 points	5e place – 8 points	5e place – 6 points
6e place – 5 points	6e place – 7 points	6e place – 5 points
Demis – 4 points	Demis – 6 points	Demis – 4 points
Quarts – 3 points	Quarts – 5 points	Quarts – 3 points

Si un planchiste qualifié refuse l'invitation dans la sélection de l'équipe nationale senior, la place vacante sera remplie par le planchiste classé le plus haut suivant. Si les trois premières femmes ou les 5 premiers hommes refusent, la sélection des planchistes pour les postes vacants doit être à la seule discrétion du CÉNWC, qui peut tenir compte ou non des résultats utilisés dans les critères ci-dessus.

S'il y a une égalité, la décision sera à la seule discrétion du CÉNWC selon le niveau de la participation au programme de l'équipe nationale et le succès dans les compétitions futures.

Équipe nationale senior – POSTE DE WAKESKATE

La sélection dans l'équipe nationale senior de planche 2017-2018 sera déterminée en fonction des résultats dans trois compétitions majeures. Cela inclut les championnats canadiens de planche et deux autres compétitions majeures identifiées (voir le formulaire 1). Les planchistes peuvent choisir une compétition professionnelle au lieu des championnats nationaux si la compétition professionnelle a lieu la même fin de semaine. Seulement les résultats des catégories ouvertes ou professionnelles seront pris en considération dans la procédure de sélection. Les compétitions doivent être prises en considération dans la même discipline (c.-à-d. les compétitions derrière des bateaux uniquement comptent pour les points). Seulement le planchiste de wakeskate ayant le plus haut total de points sera choisi dans l'équipe.

Championnats canadiens de planche 2017 (catégories ouvertes)	Championnats du monde 2017 (AMP ou FISNP)	Compétitions majeures 2017 (catégories professionnelles)
1ère place - 10 points	1ère place - 15 points	1ère place - 10 points
2e place – 9 points	2e place – 12 points	2e place – 9 points
3e place – 8 points	3e place – 10 points	3e place – 8 points
4e place – 7 points	4e place – 9 points	4e place – 7 points
5e place – 6 points	5e place – 8 points	5e place – 6 points
6e place – 5 points	6e place – 7 points	6e place – 5 points
Demis – 4 points	Demis – 6 points	Demis – 4 points
Quarts – 3 points	Quarts – 5 points	Quarts – 3 points

*Dans le cas d'une finale avec 4 personnes la valeur des demis et des quarts augmentera d'un point.

Si un planchiste qualifié refuse l'invitation dans la sélection de l'équipe nationale senior, la place vacante sera remplie par le planchiste classé le plus haut suivant dans cette catégorie. Si le meilleur athlète de wakeskate professionnel/ouvert refuse, la sélection d'un planchiste pour le poste vacant doit être à la seule discrétion du CÉNWC, qui peut tenir compte ou non des résultats autres que ceux des championnats canadiens de planche et/ou des championnats canadiens de parcs de câble.

Si le même planchiste se classe premier aux championnats canadiens de planche et de parcs de câble, c'est à la seule discrétion du CÉNWC de choisir quel poste ce planchiste occupera.

Aptitude pour la compétition

Le CÉNWC peut, en tout temps et à sa discrétion, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la sélection dans l'équipe canadienne ou retirer un athlète après la sélection si, à cause de la maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou de toute autre raison qui affecte la capacité de l'athlète de produire, le CÉNWC croit qu'il n'est pas probable que l'athlète pourra produire à un niveau constant avec la note qui a valu la sélection de l'athlète dans l'équipe. Le CÉNWC avisera l'athlète touché de sa décision. Une telle décision peut être portée en appel selon la politique d'appel de SNPC.

Avantages majeurs de la sélection dans l'équipe

Les planchistes qui acceptent de devenir membres de l'équipe nationale senior de planche reconnaissent que:

- De l'aide financière pour des occasions identifiées d'entraînement et de compétition sera donnée à l'équipe nationale de planche en respectant et dans les limites du budget du programme de haute performance de Wake Canada (programme de financement enrichi de l'équipe nationale)
- Des avantages de services d'Athlètes CAN, entre autres, peuvent devenir disponibles. Les services offerts présentement sont: Bell Athletes Connect, Dale Carnegie Speakers Training and Sport Solution. (Il relève de l'athlète de communiquer avec Athlètes CAN directement pour se renseigner sur les services pour lesquels il est admissible)
- Il y a la possibilité de soutien financier et de sélection dans l'équipe nationale canadienne pour représenter le Canada dans des compétitions internationales identifiées
- Le statut de membre de l'équipe nationale senior de planche, et de toute la publicité et les privilèges de commandites personnelles dont il peut bénéficier

Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou affectent de manière négative les performances de l'athlète, le CÉNWC peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que le CÉNWC prenne en considération de faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit faire une demande par écrit au CÉNWC. La demande par écrit doit être envoyée par courriel (wakecanada@wswc.ca) d'ici le 30 septembre 2017. Après la réception de la demande, le CÉNWC peut exiger d'autres renseignements par écrit de l'athlète. La décision du CÉNWC sera communiquée à tous les athlètes qui peuvent être touchés par la décision.

Appels

Un athlète peut en appeler d'une décision prise selon ce document. Un appel doit être fait et traité selon la plus récente version de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible auprès de SNPC sur demande et est affichée dans le site Internet de SNPC à www.wswc.ca.

Déclaration d'intention de se qualifier pour l'équipe nationale senior



Pour être pris en considération pour la sélection dans l'équipe nationale senior une Déclaration d'intention de se qualifier pour la sélection doit être envoyée par courriel (wakecanada@swc.ca) d'ici le 21 octobre 2017. Voir le Formulaire 2.